

1148-1948 : les origines de Porrentruy : ville impériale - cité épiscopale

Autor(en): **Rais, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **53 (1949)**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549768>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1148 — 1948

Les origines de Porrentruy

Ville impériale — Cité épiscopale

par M. André Rais, archiviste

A lire les études consacrées à ce problème par nos deux auteurs Quiquerez⁽¹⁾ et Vautrey⁽²⁾, études reprises par tous les historiens jurassiens qui se sont occupés des origines de la ville de Porrentruy⁽³⁾, l'on pourrait être amené à penser que le sujet est épuisé. Or, ce n'est point le cas ! Le classement méthodique des archives de la bourgeoisie de Porrentruy m'autorise, non seulement à revoir la question, mais me permet d'en tirer des conclusions différentes et inédites.

Le problème de la formation de nos villes et villages du Jura n'a jamais été approfondi. On s'est contenté d'explications assez vagues. C'est tout. Et cependant, la matière à examiner ne manquait pas ! Il est vrai qu'on a toujours fait un faux départ. Il aurait fallu, nous semble-t-il, s'attacher davantage aux us et coutumes du moyen âge.

Posons donc quelques données essentielles.

Le village jurassien ne fut jamais, dans l'antiquité romaine, puis moyenâgeuse, un groupement officiel et légal. Il n'existait pas de communes rurales ; il n'y avait que des domaines. Au lieu que le domaine fasse partie de la commune rurale comme de nos jours, c'est le village qui fera partie du domaine et qui lui sera, pour un certain temps du moins, subordonné. L'unité d'exploitation agricole n'est donc pas la commune comme aujourd'hui ; c'est le domaine ou *fundus*. N'affirmons pas toutefois que tous ces *fundi* sont d'origine romaine. Si c'est le cas pour quelques uns, les autres ont été fondés par les carolingiens, puis par les romans.

¹⁾ *Ville et château de Porrentruy*, Delémont 1870.

²⁾ *Histoire de Porrentruy*, 2 vol. Delémont 1868 et Porrentruy 1878.

³⁾ Gustave Amweg, *Porrentruy, capitale de l'Evêché de Bâle*, Porrentruy 1933
Eugène Folletète, *La paroisse de Porrentruy et son église Saint-Pierre*, Porrentruy 1939.

Pour résoudre cette question intéressante, il nous faut relire les documents des Xe, XIIe et XIIIe siècles, en essayant de nous reporter à cette époque lointaine. Il nous faut juger, non pas avec nos idées du XXe siècle, pas plus qu'il nous faut rouvrir le dossier à la seule lumière des ouvrages de Vautrey et Quiquerez.

Que l'Ajoie en général, la région de Porrentruy en particulier, ait été habitée à l'époque romaine, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Ces habitats, en dehors de ceux du Plateau de Mont-Térry, ne consistaient qu'en *villa suburbana et rustica*, ou domaines agricoles, dont le souvenir s'est perdu à la suite des terribles invasions. C'est d'autant plus vrai que sur la liste des 36 communes du district de Porrentruy, pas un village n'a, dans le radical ou dans la terminaison, le mot *velier*, vocable de provenance spécifiquement romaine, excepté toutefois la localité de Villars sur Fontenais.

Pour s'assurer que la plupart des villages de l'Evêché tirent leur origine d'une cour seigneuriale, il suffit de remarquer que le vocable *cour* est un élément ordinaire de leurs noms. Ainsi, sur la même liste des 36 communes de l'Ajoie, nous relevons 12 noms en *cour*, soit le tiers, qui sont: Boncourt, Bressaucourt, Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Courtemaîche, Fregiécourt, Miécourt, Ocourt, Rocourt et Vendlincourt. Le fait est significatif!

L'origine des cours remonte assez haut dans le temps. Un grand propriétaire de l'époque carolingienne a réuni des colons. Il a partagé sa terre en un certain nombre de lots appelés *manses* ou *colonges*. « Ces lots sont, en général, de valeur sinon d'étendue égale, car ils supportent la même redevance, mais il est rare que le lot soit d'un seul tenant. A chaque manse, ce propriétaire a donné son colon; ce n'est pas l'homme qui possède le manse, c'est la terre qui possède l'homme. Chaque *hub* a son colonger, dit encore avec plus d'énergie que de vérité un rôle du XIVE siècle. Quelquefois encore, le manse a été fractionné entre plusieurs colons. Sur cette agglomération, que sa volonté a établie, le seigneur exerce son autorité, il rend la justice (*twing und bann, districtus villæ*) par son intendant, qui est le maire et qu'il prend parmi les tenanciers⁽¹⁾ ». Et si le droit d'asile est attaché — comme il le sera à Porrentruy, à Delémont et à Soulce — à la cour, celle-ci recevra le nom de *Franche courtine*.

¹⁾ Louis Stouff, *Le pouvoir temporel des évêques de Bâle et le régime municipal*, Paris 1891 p. 88-89.

Ces seigneurs carolingiens, qui étaient-ils ? Ici encore, laissons parler les textes.

Ces seigneurs sont tout simplement les abbayes, plus tard les chapitres de Moutier et de Saint-Ursanne. On n'attache pas assez d'importance au rayonnement du monastère de Moutier en Grandval. Moutier est la première abbaye qui ait envoyé ses colons en Ajoie. La preuve ? Sur les 36 communes précitées, 5 ont été fondées par les « hommes » du couvent de Moutier⁽¹⁾. Un texte de 1187 qui dit expressément que la cour colongère « est une cour organisée dès une époque ancienne, de telle sorte que l'on y tient des plaids généraux⁽²⁾ », et la bulle du pape Alexandre III⁽³⁾, sont là pour le confirmer. Ajoutez-y un autre document bien plus explicite qui nous apprend que, vers 1234, la *villa* de Porrentruy, c'est à dire le grand domaine agricole qui porte ce nom, est composé de trois courtines, celle des « hommes » de Moutier-Grandval, celle des « hommes » du chapitre de Saint-Ursanne et celle des « hommes » de l'Eglise ou Evêché de Bâle⁽⁴⁾.

Les courtines fondées par les colons de Moutier sont donc celles de Miécourt, de Damphreux, d'Alle, de Cornol, de Porrentruy et de Vernois. Elle aussi, l'abbaye de Saint-Ursanne a défriché une partie de l'Ajoie. La courtine de Chevenez et le village de Courtedoux⁽⁵⁾ relevaient de cette communauté spirituelle et temporelle en 1139⁽⁶⁾.

Et si la preuve ne suffisait point, nous pourrions compléter en disant que Moutier-Grandval possédait encore une partie des dîmes de Villars sur Fontenais, de Bure, de Rocourt, l'alleu de Chevenez ; que le chapitre de Saint-Ursanne détenait une partie des dîmes de Bressaucourt, une terre à Bure, une terre à Courtemaîche avec moulin et cours d'eau, une terre, une forêt et le

¹⁾ Je ne puis tenir compte des documents publiés par Trouillat sous la date du 15 juin 797 où figurait la villa d'Alle (Walo... juxta Morsperc castrum) donnés par dom Calmet (Trouillat I 84 No 44), et sous celle de 814 où l'on voit les villages de Courtedoux et de Chevenez relever de l'abbaye de Saint-Ursanne (Trouillat I 94 No 48). Ces documents ne reposent même pas sur une copie vidimée.

²⁾ Trouillat I 406.

³⁾ Ib. 370 No 243.

⁴⁾ Ib. 536.

⁵⁾ Ces deux villages sont cités dans un document publié par Trouillat vers 814 et reproduit dans l'Almanach de Franche Comté en 1788. Ici encore ce document ne repose même pas sur une copie vidimée !

⁶⁾ Trouillat I 276 No 183.

tiers des dîmes de Buix, une terre à Courgenay, une autre à Vendlincourt et les dîmes de Cornol.

La cour, et spécialement la cour colongère est donc à la base de la formation de la plupart de nos communautés de villages. Sans vouloir entrer dans des détails qui dépasseraient le cadre de cette étude, relatons simplement que l'entrée de cette corporation est étroite et que les statuts de la société colongère sont combinés de manière à écarter toute immixtion⁽¹⁾.

Jusqu'en 1271, l'Ajoie est en possession du seigneur de Ferrette qui vit en excellente harmonie avec les chanoines de Moutier. Le comte Frédéric ne vient-il pas de donner à la collégiale de Grandval, le 13 avril 1160, sa *familia* du Sornegau, son moulin de Bassecourt et son alleu de Courfaivre⁽²⁾ ? Faut-il alors s'étonner si Moutier-Grandval s'est installé en Ajoie, bénéficiant sans aucun doute des largesses légendaires des Ferrette ? Et si on examine dans le détail les documents qui nous restent, nous voyons le 10 janvier 1233 — au moment où la nouvelle bourgade de Porrentruy est en formation — le comte Louis de Ferrette gratifier l'abbaye de Bellelay d'une maison exempte de toute charge construite dans son « château », c'est à dire dans le nouveau bourg, sous condition que la dite abbaye y élève une chapelle.

Après 1271, l'évêque de Bâle devient propriétaire du *pagus Alsegaugensis*. Quel était l'aspect de cette contrée avant 1283⁽³⁾ ?

Il va sans dire qu'il n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. La région était marécageuse et le vocable Ajoie convenait très bien à ce pays riche en eau — *wasserreiches Wiesenland*. Boisé en était aussi le territoire. Pour mettre en valeur ce coin de terre si attachant, il fallut déboiser, essarter, défricher. Qui pouvait mieux le faire que les colons de Moutier-Grandval, ce monastère qui sut faire valoir ses propres terres — la prévôté — et qui, au IX^e siècle, jeta même les fondements des villages de Laupersdorf, de Matzendorf et d'Oensingen⁽⁴⁾ ?

Reprenons la lecture des documents, non seulement des manuscrits publiés par Trouillat⁽⁵⁾, mais encore de ceux qui sont

¹⁾ Trouillat III 625.

²⁾ Trouillat I 338 No 221.

³⁾ Trouillat II 194 et 217.

⁴⁾ « *In Palcivalle (Balsthal) Luiperetorf, Mazendorf, Pippa burgoni capella una. Oingesingin cum ecclesia ..* » La copie, de la fin du Xe siècle, est conservée dans les archives de la paroisse de Notre-Dame de Francfort-sur-le-Mein,

⁵⁾ Trouillat I 112, 119, 120, 136, 338.

actuellement dans les archives de la paroisse de Notre-Dame de Francfort-sur-le-Mein.

Dans la confirmation des possessions de l'abbaye de Moutier par le roi Lothaire, le 19 mars 866, nous remarquons la *curtem Mietiam* ou courtine qui s'appelle Miécourt. Elle apparaît encore dans la confirmation de Charles-le-Gros du 20 septembre 884⁽¹⁾. Miécourt est donc la première courtine qui ait été fondée en Ajoie, en dehors des limites de l'abbaye, par les colons de Moutier.

Sous la date du 9 mars 962, Trouillat publie un document relatif à la restauration du monastère de Grandval par le roi Conrad de Bourgogne⁽²⁾. Le manuscrit utilisé par l'auteur des *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle* est une copie vidimée des archives de la principauté de Porrentruy. Après avoir fait état des nombreuses chapelles, *villæ* et courtines qui sont sous la juridiction temporelle du couvent, le scribe qui ne pouvait plus lire l'original, a ajouté: « *Et alia plura loca, quae partim in originali litterâ conscripta sunt, imo et partim pro senio et rupturâ eiusdem litterae evanuerunt* »⁽³⁾.

Or, j'ai retrouvé avant la guerre, aux archives de la paroisse de Notre-Dame de Francfort-sur-le-Mein, une copie de la fin du Xe siècle de l'original qui datait du 9 mars 968. Nous ne pouvons admettre la date proposée par Trouillat, car la rencontre des deux Othon et du roi Conrad eut lieu à Vérone en 967⁽⁴⁾. Sur cette copie du Xe siècle, on arrive à lire les noms de plusieurs courtines ou domaines qui manquent dans le texte de Trouillat. Nous avons donc :

La courtine de Damphreux avec sa chapelle dédiée à Saint Ferréol ;

Cœuve avec sa chapelle consacrée à Saint Gison (...Covua sancti Gisonis⁽⁵⁾ ;

Bure (Biuris) ;

Vernois (Vernetum)⁽⁶⁾.

¹⁾ Trouillat I 112 et 120.

²⁾ Ib. 134 No 81.

³⁾ Ib. I 135-136.

⁴⁾ Cf. A. Rais, *Un chapitre de chanoines dans la principauté épiscopale de Bâle, Moutier-Grandval*, p. 40.

⁵⁾ Est-ce une déformation du mot *Johannis*, l'église de Cœuve étant dédiée à Saint Jean ?

⁶⁾ Blaue Ziffer 1.

Le document étant mutilé, on ne retrouve plus l'inscription de la courtine de Miécourt qui devait y figurer. Si la bulle du pape Eugène III, du 17 mai 1148, est un faux fabriqué dans les ateliers de la chancellerie épiscopale de Bâle, les localités désignées existaient à cet époque. Nous constatons, en Ajoie, les domaines suivants qui relèvent des chanoines de Moutier :

De la courtine de Miécourt, trois parts des dîmes ;
de la courtine d'Alle, trois parts des dîmes ;
de la courtine de Cornol, trois parts des dîmes ;
de la courtine de Porrentruy, trois parts des dîmes ;
de Villars près de Fontenais, trois parts des dîmes ;
la moitié des dîmes de Bure ;
trois parts des dîmes de Rocourt ;
de la courtine de Glère sur le Doubs, trois parts des dîmes ;
l'alleu de Chevenez ⁽¹⁾.

Finalement, la bulle du pape Alexandre III, du 27 février 1179, dresse l'inventaire exact des biens du chapitre de Moutier en Ajoie. Ces biens sont considérables :

La courtine de Dampfreux avec toutes ses dépendances et deux parts des dîmes de l'église (curtem de Danfriol cum omnibus pertinentiis et duas partes decimarum eiusdem ecclesie) ;

100 sous prélevés sur les hommes d'autel de Porrentruy et des villages environnants qui fournissent à l'église le luminaire ;

5 sous levés sur les hommes d'autel de Alle ;

trois parts des dîmes des courtines de Miécourt, d'Alle, de Cornol et de Porrentruy ;

une partie des dîmes de Villars sur Fontenais ;

la moitié des dîmes de Bure ;

trois parts des dîmes de Rocourt ;

trois parts des dîmes de la courtine de Glère ;

l'alleu de Chevenez ⁽²⁾.

¹⁾ Trouillat I 309, 310 ; Brackmann 247 No 2 ; Rais loc. cit. 49. Cf. la reproduction dans Rais p. 50. Le texte latin est le suivant : ...De curti apud Miecort, tres partes decimarum ; de curti apud Allam, tres partes decimarum ; de curti Coronolt, tres partes decimarum ; de curti Punreindrut, tres partes decimarum ; de Vilar iuxta Fonteneis, tres partes decimarum ; de Bures, medietatem decimarum ; de Rocort, tres partes decimarum ; de curti Glieres, tres partes decimarum ; quoddam allodium quod est Cauannei.

²⁾ Blaue Ziffer 4. Original. Cf. la reproduction dans Rais, loc. cit. in fine. Trouillat I 370 No 243.

Après avoir étudié ces parchemins, nous pouvons affirmer que la courtine de Porrentruy qui est à la base de la ville de ce nom, a été fondée par les colons de Moutier-Grandval, entre les années 968 et 1148.

Il est vrai que c'est en 1136 que nous entrevoyons la première mention du nom sous la forme de « *Regenerus et Gerardus de Purrentu, Theodulus de Punrrentru* », témoins de la confirmation de la fondation de l'abbaye de Lucelle⁽¹⁾. Nos historiens jurassiens ont pensé qu'il s'agissait ici de la ville de Porrentruy, alors que les documents subséquents sont explicites sur ce point. Il est aussi véridique que Quiquerez et Vautrey ont édifié leurs conclusions sur une erreur de date. Laissons Quiquerez s'expliquer :

« Lors même que les actes ne nomment que tardivement l'église de Saint-Pierre, elle est cependant fort antérieure aux dates que ces monuments tardifs lui assignent. On n'a pu bâtir une église sur cette hauteur, au bord d'une colline rocailleuse, qu'après la construction préalable de la forte muraille qui constitue la terrasse actuelle et qui autrefois faisait de celle-ci un des meilleurs moyens de défense de la ville. Cette position avait fait penser à M. Trouillat que la tour du clocher était le restant du donjon d'une forteresse et qu'il y avait eu là un *castrum* ou *castellum*. Mais lorsqu'on sait que le château de Porrentruy est plus ancien encore⁽²⁾ et qu'il appartenait aux comtes de Montbéliard-Ferrette, on doit repousser toute idée d'une forteresse rivale de celle des puissants dynastes. M. Trouillat refusait de reconnaître la valeur d'une annotation, ensuite publiée dans son tome Vme, portant que lorsqu'on répara, en 1585, la flèche en pierre qui couronnait cette tour, on découvrit un milliaire de l'an 1055, au temps de Henri III, fils de Conrad. Mais longtemps avant la publication de cette note consignée à l'Hôtel de ville, nous avions déjà constaté et publié que la base du clocher de Saint-Pierre, par des détails d'architecture appartenant (*sic*) au Xe ou XIe siècle et qu'il y avait là des caractères irrécusables que c'était une tour d'église et non pas le donjon d'une forteresse⁽³⁾ ».

Trouillat avait raison. La note étant sujette à caution, il avait toujours refusé de la publier. A la mort de l'ancien maire

¹⁾ Trouillat I 264, 267.

²⁾ Quiquerez fait une erreur. Le château n'est pas si vieux. D'ailleurs la tour Réfous ne date pas de l'époque romaine, mais de la fin du XIIe ou début du XIIIe siècle.

³⁾ Ville et château de Porrentruy, p. 166.

de Porrentruy, Louis Vautre termine le cinquième volume des *Monuments*. C'est ce dernier qui ajoute l'observation en question ⁽¹⁾.

Si Quiquerez cependant avait consulté les comptes de la ville de Porrentruy, il aurait constaté que l'église Saint-Pierre avait été consacrée en 1349 ⁽²⁾, que le marché pour la construction de la tour du clocher avait été passé en 1350 ⁽³⁾, que le toit fut posé en 1355, et que ...le maître-bourgeois Tardy ⁽⁴⁾ s'était trompé de 300 années ⁽⁵⁾.

De même que la ville de Laufon tire ses origines d'une courtine, celle de l'abbaye de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire, devenue propriété de l'évêque de Bâle en 1141 ⁽⁶⁾, la ville de Porrentruy tire ses origines de la courtine des « Fontaines abondantes » — Brunnentrud — propriété des colons de Moutier-Grandval, citée en 1148.

La première église paroissiale de Laufon fut la chapelle de Saint-Martin. Elle était bâtie au milieu du cimetière, sur l'emplacement de l'actuelle, en dehors du nouveau bourg.

La chapelle de Saint-Germain de Moutier-Grandval est la première église paroissiale de Porrentruy. Comme à Laufon, elle est construite dans l'ancien cimetière, au milieu de l'antique bourgade.

Porrentruy est donc issu de la courtine des « hommes » de Moutier, de la courtine des « Fontaines abondantes », comme on l'appelait, car il est fort probable que le vocable *Brunnen* est à la base de la formation de ce toponyme ⁽⁷⁾.

Les documents de 1148 et de 1179 parlent de la courtine qui s'appelle Porrentruy et non d'une courtine sise dans la ville

¹⁾ Ville et château de Porrentruy, p. 677.

²⁾ Archives de la bourgeoisie VI 40 p. 44 : « Item pour les mission de beni le motier pour toutes chosses compaies par le consailt xxv livres xi solz »

³⁾ Ibidem p. 47 : « Item quand on pledont lai tour dou motie xx solz pour le bouraige ».

⁴⁾ Jean-Perrin Terdy est cité aux Pommerats déjà en 1443 Un de ses descendants se fixe à Porrentruy dans la seconde moitié du XV^{ème} siècle. — Il s'agit ici du maître-bourgeois Germain ler Tardy, dit le vieux qui avait épousé en premières noces Clémence, la veuve de Claude Grandrichard.

⁵⁾ Archives de la bourgeoisie III E 8 : Extraict du libure memorial de Jean Tardy, vivant maistre-bourgeois a Pourrentruy : L'an 1585 fut resimenté le clochie de l'eglise saint Pierre de Pourrentruy, et fut trouué engraué en une pierre un milliaire en l'etguille dudit clochie, depuis que ledit clochie fut bastit qu'est de l'an 1055...

⁶⁾ Trouillat I 282

⁷⁾ *Brunnen* = fontaine et le germanique *trud*, *thrud* = fort, abondant.

de Porrentruy. Le 10 janvier 1233, le comte Louis de Ferrette donne à l'abbaye de Bellelay une maison exempte de toute charge construite au « château » de Porrentruy, sous condition que la dite abbaye y élève une chapelle⁽¹⁾. Par le mot château, il faut entendre ici, non pas le château proprement dit, mais bien le nouveau bourg dont les maisons commencent à se grouper autour de la Franche courtine, à l'ombre de la fière et élégante Réfous. Si le comte de Ferrette utilise dans l'acte le mot *castrum*, c'est que pour lui, le château de Porrentruy avait plus d'importance que la minuscule cité en voie de formation. Jusqu'au XVIIIe siècle d'ailleurs, Bellelay a toujours possédé, vis-à-vis de l'église Saint-Pierre, son hôtel particulier. Peut-on admettre que les moines aient construit de suite la chapelle en question? Nous le saurons tout à l'heure.

Vers 1234, nous constatons l'existence de deux nouvelles courtines, l'une relevant du chapitre de Saint-Ursanne, l'autre de l'évêque de Bâle. Et ces trois courtines sont assises dans la *villa de Burendrut* ou domaine agricole de Porrentruy⁽²⁾.

L'indication de Régnier, prêtre de Porrentruy, ne permet pas d'affirmer que nous sommes en présence du premier curé de la localité, car au moyen âge, les actes font bien la distinction entre prêtre, *presbyter* et *curatus*, *incuratus*, *parochus*, curé. Régnier devait être un simple prêtre habitant la courtine de Porrentruy⁽³⁾.

L'accès de la cour de Moutier étant difficile, deux autres colonges voient le jour dans la région de Porrentruy, entre 1148 et 1234. En 1236, le comte Ulric de Ferrette cédait à son beau-frère Thierry, comte de Montbéliard, le château de Porrentruy avec ses dépendances, ses possessions en Ajoie, l'avocatie de Bure « *cum omnibus appendiciis et casatis ad idem castrum pertinentibus* »⁽⁴⁾. Maître et seigneur de l'Ajoie dès 1271⁽⁵⁾, l'évêque de Bâle élimine progressivement les deux premières courtines⁽⁶⁾. C'est d'autant plus facile que depuis les années 1200, le domaine de Porrentruy est devenu une bourgade. Construite depuis quelques temps sur l'emplacement de l'hôpital actuel, la maison de la Franche courtine fut le noyau du nouveau bourg, l'ancien étant

1) Trouillat I 529.

2) Ib. 536.

3) Ib. 264.

4) Trouillat I 544.

5) Trouillat II 194, 205, 217.

6) En effet, à partir de cette date, on ne trouve plus la mention de ces deux cours.

formé par les constructions groupées autour de la chapelle de Saint-Germain, dont le chœur date du XII^e siècle⁽¹⁾. Les nouveaux citadins ont trouvé plus avantageux d'édifier leurs demeures près de la maison du *vouhay* ou Franche courtine, tandis que les « hommes » de l'Eglise de Bâle, ceux de Moutier-Grandval et ceux de Saint-Ursanne qui résident avec leurs femmes et leurs familles dans l'espace intermédiaire désigné en allemand *Mitalbu*⁽²⁾ n'ont aucun devoir à remplir vis-à-vis du prince⁽³⁾.

Le nouveau bourg est formé à la fin du XIII^e siècle puisque Rodolphe de Habsbourg accorde, le 20 avril 1283, à la nouvelle, à l'ancienne ville et « à l'espace compris entre l'une et l'autre⁽⁴⁾ » une lettre de franchises, tandis que Pierre de Porrentruy donne à Simonette, sa femme, le 29 juillet 1290, parmi plusieurs biens, une œuche sise derrière l'église et deux propriétés assises au nouveau bourg⁽⁵⁾.

Le *vouhay* de la courtine de Porrentruy, Wezelon de Bonfol, apparaît en 1230⁽⁶⁾. Ce titre — *vouhay* ou *maire* — n'a rien de municipal, car la commune rurale n'est pas encore complètement modelée. A partir du 20 avril 1283, date de l'expédition des lettres de franchises de Rodolphe de Habsbourg, le régime municipal fait son apparition. La ville s'organise. On commence la construction des remparts et des portes⁽⁷⁾. Remplaçant ou joutant peut-être la chapelle que les moines de Bellelay avaient été tenus d'édifier après 1233, et qu'ils avaient dédiée au prince des Apôtres, leur saint patron, l'église Saint-Pierre est construite sur la colline, près de la maison de la Franche courtine entre 1321⁽⁸⁾ et 1333⁽⁹⁾. « Desouz lou nueuf moustier », le nouveau cimetière est

1) Le premier bourgeois est cité à cette date: *Quidam burgensis Rencilinus nominatus*. Trouillat I 529.

2) « Mittlere Bau ».

3) Trouillat I 536.

4) Archives de la bourgeoisie, original sans sceau I 1; Trouillat II 377.

5) « *De una ochia sita retro ecclesiam de Borrendrut... item de duobus casilibus cum edificiis sitis in nouo burgo* ». Trouillat II 488.

6) Trouillat I 516.

7) Avant 1283, Porrentruy est désigné de cette manière: *curtis Punreindrut* 1148; *castrum Purrendrut* 1233; *villa de Burendrut* 1234. A partir de 1283, Porrentruy sera désigné sous le vocale *civitas* ou *oppidum*.

8) Saint-Pierre est commencé en 1321, mais pas terminé: « Et doit estre li dite messe chantee ai touz jours maiz a nuef moustier et ai la nueue esglise de Pourraintruy, en vne chappelle qui li bourjoys de Pourraintruy feront en la dite esglise, sens autre part assigner la dite messe, ne translatter ». Trouillat III 291.

9) Trouillat III 426 No 264.

aborné en 1333⁽¹⁾. La muraille qui ferme le *Froideval* derrière la nouvelle église est terminée en 1348⁽²⁾. L'année suivante Saint-Pierre est consacré⁽³⁾ et en 1350, la tour commence à s'élever⁽⁴⁾. Un grand bénitier, taillé dans le calcaire du pays, est placé⁽⁵⁾. Les bancs de bois sont posés en 1352⁽⁶⁾. Deux années plus tard, Saint-Pierre recevait d'un orfèvre bâlois une croix d'argent et un ostensor (7).

Après l'église, la maison de céans ou hôtel de ville est le principal édifice de la cité. Le 9 décembre 1329, le conseil des bourgeois devenait propriétaire de la maison de pierre de Jean dit Courtez⁽⁸⁾. Celle-ci subit d'importantes transformations en 1347-1348⁽⁹⁾. Deux années s'écoulent, puis nouvel échange avec un autre immeuble appartenant au chevalier Richard Stocker⁽¹⁰⁾. Finalement, une troisième maison est achetée le 5 novembre 1604⁽¹¹⁾. Ces trois constructions n'en forment plus qu'une à présent.

Si, jusqu'en 1271, le bourg faisait partie du domaine — la courtine — et se trouvait sous l'administration du maire de la cour, à partir de cette époque, la cour colongère deviendra partie intégrante de la cité. Seigneur de Porrentruy en 1271, l'évêque organise la ville. Le premier maire épiscopal ou châtelain⁽¹²⁾ est mentionné en 1275 et le premier prévôt dix années plus tard. Le 16 janvier 1285, Bernard, *prepositus de Burrendrut*, Jean et Henri, ses fils, prêtaient serment de fidélité à l'Eglise de Bâle, s'engageant à ne pas aller loger ailleurs⁽¹³⁾. En 1293, nous relevons le nom du premier curé de la petite ville fortifiée, maître Guy⁽¹⁴⁾.

1) Trouillat III 426 No 264.

2) Comptes de la ville VI 40 p. 38.

3) Ib p. 44 « Item pour les missions de beni le motier pour toutes chosses compaies par le consailt xxv livres xi solz ».

4) Ib. p. 47 « Item quand on pledont lai tour dou motie xx solz pour le bou-raige » « Item vi channes de vin vi solz chief Plobuche que eis burant que aidirant a chargie la piere dou cloichie a lai periere ».

5) VI 40 p. 48.

6) Ib. p. 60.

7) Ib. p. 65. Cf. A. Rais « *Bâle et Porrentruy, relations de deux villes épiscopales dans le domaine des Arts, XIVème et XVème siècle* », dans « *Les Intérêts du Jura* » XIXème année, mars 1948 No 3 p. 44.

8) Archives de la bourgeoisie III 17; Trouillat III 739.

9) VI 40.

10) III 17; Trouillat 871, 872.

11) III 17.

12) Trouillat II 267.

13) Ib. 410.

14) Ib. 562.

Les corps de métiers se montrent au milieu du XIV^e siècle. La corporation des Tisserands est la plus importante. Venaient ensuite celles des Cordonniers, des Gagneurs ou Voigneurs ou Voignous et des Marchands. Le XIV^e siècle est aussi l'époque des fondations pieuses enregistrées dans un gros volume qui prendra le titre de *Liber vitae* des églises Saint-Germain et Saint-Pierre.

Ainsi, par ce trop rapide exposé, nous avons vu un domaine agricole — une cour collongère — se transformer peu à peu en une bourgade, pour devenir finalement une ville épiscopale. Ces différentes étapes furent d'ailleurs très rapidement franchies.

1148 La courtine de Porrentruy,

1233 Le bourg de Porrentruy,

1283 Le nouveau bourg fortifié de Porrentruy.

L'exploitation de ce domaine agricole fut l'œuvre d'un groupe de colons de la célèbre, antique et royale abbaye de Moutier en Grandval. Son établissement se fit entre les années 968 et 1148. La chapelle de Saint-Germain deviendra l'église paroissiale de l'ancien bourg qui s'affirmera entre 1200 et 1233, puis de la nouvelle bourgade bâtie près de la maison de la Franche courtine, là-haut, sur la colline. Et cette petite citée miniature sera admise dans le sein des villes impériales le 20 avril 1283.

Ville impériale, citée épiscopale! Voilà en quelques pages les origines de Porrentruy, telles que les textes dignes de foi nous les révèlent. N'était-il pas indiqué de faire revivre ces anciens documents? Ne devait-on pas marquer d'une pierre blanche — *albo lapillo notavi diem* — ce lundi de Pentecôte 17 mai 1948, jour mémorable où la ville de Porrentruy est entrée dans son huitième centenaire!

